

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DE LA JUSTICE  
CABINET DU MINISTRE

ORDONNANCE MINISTERIELLE N°550/1974 DU 25/02/2014  
PORTANT AFFECTATION D'UN MAGISTRAT AUPRES DES JURIDICTIONS  
SUPERIEURES.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/08 du 17 mars 2005 portant Code de l'Organisation et de la Compétence Judiciaires ;

Vu la loi n°1/001 du 29 février 2000 portant Réforme du Statut des Magistrats tel que modifié à ce jour ;

le Décret n°100/122 du 28 novembre 2005 portant organisation du Ministère de la Justice ;

Vu le dossier personnel et administratif de l'intéressé ;

ORDONNE

Article 1 : Monsieur **BIBONIMANA Samuel**, matricule **16515763(226.991)**, est affecté à la Cour d'Appel de NGOZI en qualité de Conseiller.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance sont abrogées.

Article 3 : La présente Ordonnance entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 25/02/2014  
  
Pascal BARANDAGIYE  
